

DÉJOUÉZ LA FRAUDE

DÉJOUÉZ LA FRAUDE

Protégez-vous

Le vol d'identité et les fraudes financières font partie des crimes dont la fréquence croît le plus rapidement en Amérique du Nord.

Personne n'est à l'abri. Les criminels utilisent des moyens de plus en plus sophistiqués et se servent des tendances et des technologies les plus récentes pour escroquer les Canadiens. Il faut donc être vigilant et prendre certaines mesures pour se protéger.

Commencez par lire ce dépliant. Vous y trouverez quelques façons simples de vous protéger et d'améliorer la confidentialité et la sécurité de vos renseignements personnels. Votre caisse prend elle aussi des mesures pour protéger votre identité et vos informations financières.

Conservez ce dépliant. Il contient une liste d'organismes auxquels vous pouvez demander de l'aide ou des informations additionnelles si vous êtes victime de fraude.

Qu'est-ce que le vol d'identité?

Une personne peut vous voler votre identité lorsqu'elle obtient certains de vos renseignements personnels comme ceux qui se trouvent sur votre permis de conduire et votre carte d'assurance-maladie ou encore votre date de naissance, votre numéro d'assurance sociale, vos mots de passe en ligne, votre numéro de carte de crédit ou votre numéro d'identification personnel (NIP).

Avec ces quelques renseignements personnels, un fraudeur peut effectuer des transactions financières en votre nom. Il peut par exemple demander une nouvelle carte de crédit, contracter un prêt automobile ou hypothéquer votre maison, et ce n'est vraisemblablement que lorsqu'il sera trop tard et que votre cote de crédit en aura souffert que vous vous en rendrez compte.

VOTRE CAISSE VOUS AIDE À VOUS PROTÉGER

Les coopératives financières travaillent activement pour détecter les transactions inhabituelles et en examiner les circonstances. Vos cartes de débit et de crédit contiennent seulement les informations essentielles à la réalisation d'une transaction sécuritaire.

Protégez votre identité

- Ne transportez pas votre carte d'assurance sociale ou votre certificat de naissance avec vous. Gardez-les en lieu sûr.
- Consultez votre dossier de crédit au moins une fois par année pour voir si des vérifications de crédit ou des modifications ont été effectuées sans votre autorisation.
- Méfiez-vous de tout courriel dans lequel on vous demande des renseignements personnels ou des informations sur vos comptes. Déchiquetez le courrier qui porte votre adresse.

Protégez vos cartes de paiement

Les Canadiens font partie des plus grands utilisateurs de cartes de débit, de crédit et de guichets automatiques au monde. Or, si les services d'INTERAC^{MD} sont parmi les plus sécuritaires sur la planète, la fraude par carte de débit demeure une réalité.

Voici quelques mesures à prendre pour vous protéger :

- Signez vos nouvelles cartes de débit ou de crédit dès que vous les recevez.
- Évitez de choisir un NIP facile à deviner, comme votre numéro de téléphone ou votre date de naissance.
- Ne gardez avec vous que les cartes que vous utilisez le plus souvent et laissez les autres à la maison dans un endroit sécuritaire.
- Regardez souvent vos comptes et lisez vos relevés mensuels. Avisez votre caisse si vous avez des doutes par rapport à certaines transactions.
- Avisez votre caisse si un guichet automatique ne vous rend pas votre carte ou si quelqu'un tente de vous distraire pendant que vous en utilisez un.
- Soyez futé avec votre NIP.
 - Changez de NIP au moins deux fois par année.
 - Cachez votre NIP avec votre main, votre corps ou un bout de papier.
 - Ne perdez jamais votre carte de vue lorsque vous effectuez une transaction.
 - Apprenez votre NIP par cœur.
 - Ne donnez votre NIP à personne.
 - Changez de NIP lorsque vous revenez de voyage.
 - Lorsqu'elle est offerte, utilisez la fonction de paiement par contact.

OUVREZ L'ŒIL POUR LES COPIEURS DE CARTES

En ajoutant une pièce à un lecteur de cartes de débit et de crédit, un criminel peut copier les informations qui se trouvent sur les cartes.

Si vous avez l'impression que le terminal d'un commerce ou un guichet automatique a été modifié, n'y insérez pas votre carte et n'y entrez pas votre NIP.



VOTRE CAISSE VOUS AIDE À VOUS PROTÉGER

Les coopératives financières canadiennes adhèrent au *Code de pratique canadien des services de carte de débit*, qui protège les titulaires de cartes en cas de pertes dues à une fraude. Pour plus d'informations, visitez le site : tinyurl.com/Code-de-pratique.

Si vous perdez votre carte de débit ou de crédit ou si vous croyez que quelqu'un a copié votre carte, avisez immédiatement votre coopérative financière. Vous trouverez davantage de détails sur vos responsabilités dans les conditions d'utilisation de la carte.

Sécurité en ligne

Utiliser un ordinateur ou un appareil mobile pour faire certaines choses en ligne peut grandement vous simplifier la vie, mais il existe quelques mesures simples et sensées que vous devez prendre pour limiter les risques.

- Changez régulièrement vos mots de passe.
- N'utilisez pas le même mot de passe pour tous vos comptes.

- N'accédez pas à vos comptes bancaires sur les réseaux Wi-Fi publics.
- N'acceptez jamais un virement électronique provenant d'un inconnu.
- Équipez vos appareils d'un antivirus pour protéger vos données des virus et des logiciels malveillants. Installez les mises à jour de sécurité dès qu'on vous propose de le faire.
- Installez un logiciel anti-espion afin d'empêcher autrui de recueillir des informations sur vos habitudes en ligne ou d'effectuer des modifications sur votre ordinateur sans votre accord.
- Activez le pare-feu de vos appareils pour bloquer les accès non autorisés.
- Ne cliquez jamais sur un lien dans un courriel qui vous semble louche.
 - Vérifiez bien de quoi il s'agit et demandez-vous si cela est vraisemblable.
 - Examinez les marques de commerce, le choix des mots et l'orthographe pour évaluer l'authenticité du courriel.
 - Appelez l'entreprise pour vérifier si elle est bien à l'origine du courriel.
 - Souvenez-vous que votre caisse ne vérifiera jamais vos renseignements personnels par courriel.
 - Il est possible de signaler les tentatives d'hameçonnage au Centre de notification des pourriels du gouvernement du Canada en écrivant au pourriel@combattrepourriel.gc.ca. Vous pouvez aussi communiquer d'autres informations comme les logiciels malveillants découverts sur votre appareil en vous rendant sur le site fightspam.gc.ca/eic/site/030.nsf/frm-fra/MMCN-9EZV6S.
- Ne cliquez jamais sur une bannière ou une fenêtre flash qui contient les mots Accepter, OK ou J'accepte.

EFFECTUEZ VOS OPÉRATIONS BANCAIRES EN LIGNE EN TOUTE CONFIANCE

Votre coopérative financière a recours à de nombreuses mesures de sécurité pour protéger vos informations financières lorsque vous effectuez des transactions en ligne.

Des logiciels de cryptage conçus spécialement à cet effet brouillent vos informations pour les rendre impossibles à lire ou à modifier pendant leur transfert.

Escroqueries en ligne fréquentes



- Fraude par courriel
- Hameçonnage
- Usurpation de marque
 - courriels dont l'adresse de l'expéditeur est frauduleuse
- Arnaques en lien avec l'ARC

QU'EST-CE QUE LE HAMEÇONNAGE?

Les cybercriminels sont passés maîtres dans l'art de tromper les gens en utilisant le courriel. Ils se font souvent passer pour des banques ou des entreprises connues, et même pour des organismes gouvernementaux. Ils vous demanderont parfois de confirmer des informations relatives à votre compte ou de vous connecter à celui-ci. Mordez à l'hameçon et ils vous voleront vos renseignements personnels.



Quoi faire en cas de fraude?

En réagissant rapidement, vous pouvez limiter les dommages et prévenir d'autres fraudes ou vols.

- 1 Si vous croyez être victime d'une fraude ou d'un vol d'identité, avisez immédiatement votre caisse. Elle vous dira comment restreindre l'accès à vos cartes de crédit ou à vos comptes bancaires et à vos placements.
- 2 Portez plainte à la police et conservez une copie du rapport.
- 3 Changez immédiatement votre NIP et vos mots de passe.

Dressez une liste des personnes à qui vous avez signalé la fraude. Notez leur nom et leur numéro de téléphone ainsi que la date et un résumé de la conversation.



Pour obtenir plus d'informations

Centre antifraude du Canada

1-888-495-8501
centreantifraude.ca

Bureau de la concurrence

1-800-348-5358
bureaudelaconcurrence.gc.ca

Le petit livre noir de la fraude

bureaudelaconcurrence.gc.ca/livrenoir

Ressources du gouvernement du Canada sur le vol d'identité (Sécurité publique Canada)

securitepublique.gc.ca

Principaux bureaux de crédit

Equifax Canada

Pour demander une copie de votre dossier de crédit ou signaler un vol d'identité :

1-800-465-7166
consumer.equifax.ca/fr

TransUnion

1-800-663-9980
transunion.ca/fr



† La marque de commerce Interac inc. est utilisée sous licence.

* Toutes les marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif. L'utilisation des marques de tierces parties par l'ACCF ne saurait être interprétée comme un lien de commandite ou d'affiliation avec les propriétaires de ces marques.

Ce dépliant vous est offert par votre coopérative financière.

Cette publication est fournie à titre informatif seulement. Les renseignements compris dans cette publication sont de nature sommaire et ne constituent en aucun cas des conseils juridiques ou d'affaires. L'Association canadienne des coopératives financières (ACCF) déclare expressément n'offrir aucune garantie quant à la véracité des informations comprises dans cette publication et se dégage de toute responsabilité quant aux actions entreprises à la suite de la consultation de la publication. Toute copie, redistribution ou republication de cette publication ou d'une partie de son contenu est strictement interdite.